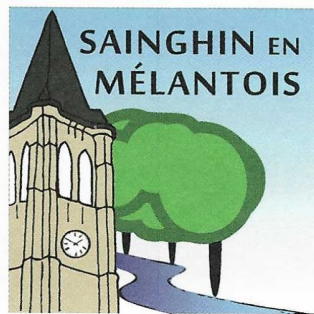




EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 5690 / 2025

Le Maire de la commune de SAINGHIN EN MELANTOIS,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225,
Vu les articles L 131-2, L 131-3, L 131-4, L 184-13 du Code des communes,
Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/1967, relatifs à la circulation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4e partie) approuvée par arrêté du 07 juin 1997,
Vu la demande de la société SAS PRODUCO située au 8 bis chemin Saint Roch 62710 Courrières afin de réaliser des travaux dans Sainghin-en-Mélantois.
Vu la nécessité de prendre toutes les mesures utiles à la sécurité des piétons et automobilistes pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : A compter du 28 avril jusqu'au 28 mai 2025, la Société SAS PRODUCO est autorisée à effectuer des travaux d'entretien du mobilier urbain à l'angle de la rue de Lille et rue du Fort. Cette intervention est autorisée dans le cadre de remplacement d'un potelet RAL 3007.
L'autorisation sera périmée de plein droit s'il n'en a pas été fait usage avant l'expiration de ce délai.

ARTICLE 2 : La pose, la sécurité, l'entretien et l'éclairage de la signalisation de chantier seront effectués à la diligence et sous la responsabilité de la SAS PRODUCO qui effectuera les travaux.

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit de 15m de part et d'autre au droit du chantier.

ARTICLE 4 : La présente autorisation est pour tout ou en partie révocable à toute époque sans indemnité pour des raisons d'intérêt général.

ARTICLE 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, les services de la MEL, la SAS PRODUCO, Monsieur le Chef de Brigade Gendarmerie de Cysoing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux lieux habituels.

Fait à Sainghin-en-Mélantois, le 07/04/2025

Le Maire,

Jacques DUCROCQ

